



## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 21 août 2019, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 313-81-2019, règlement modifiant le règlement numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue de modifier les grilles de spécifications du zonage afin réduire la marge de recul avant à l'intérieur des zones H-17 et H-30.

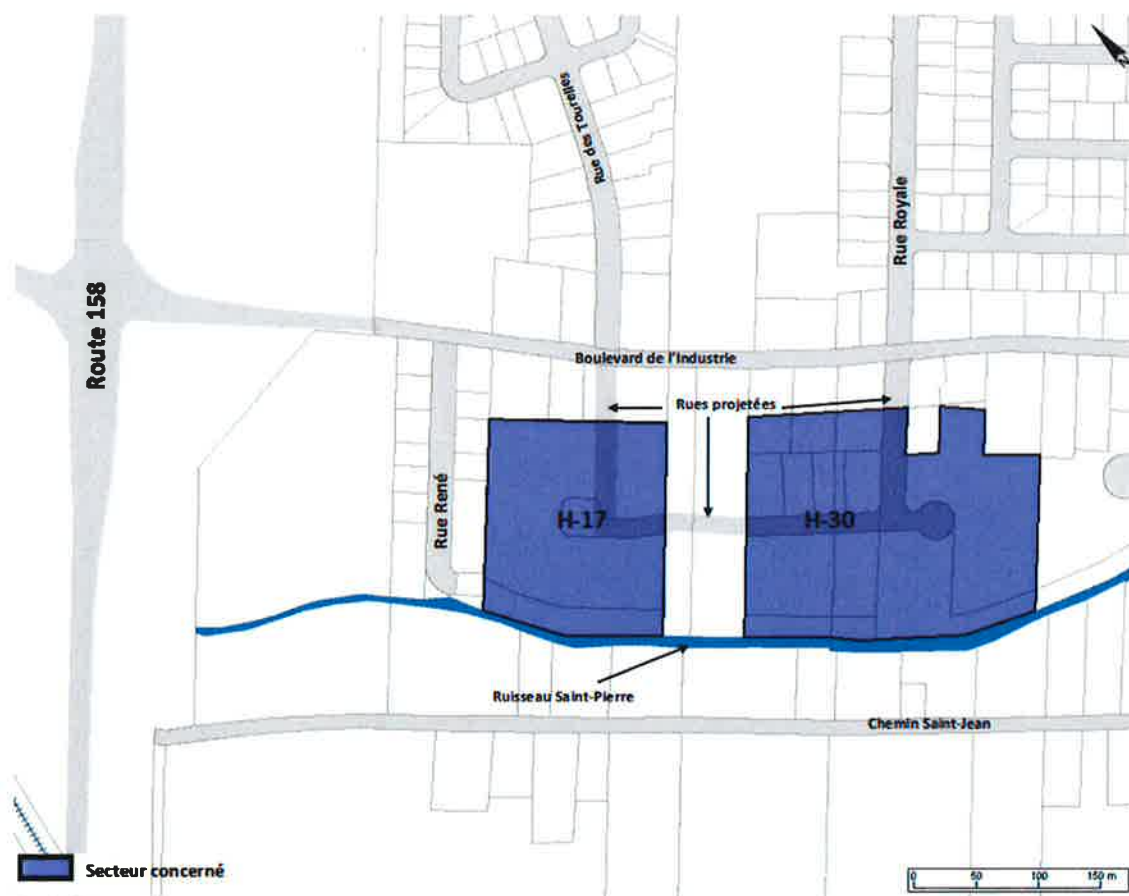
### Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier les grilles de spécifications 2/8 et 4/8 afin de réduire la marge de recul avant de huit (8) mètres à sept (7) mètres dans les zones H-17 et H-30.

### Description des zones visées

Les zones H-17 et H-30 sont situées au sud du boulevard de l'Industrie et au nord du ruisseau Saint-Pierre, entre les rues René et de la Seigneurie, de part et d'autre des lignes hydroélectriques.

Les zones visées sont illustrées au croquis ci-dessous.



**Approbation référendaire**

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**Assemblée publique de consultation**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **18 septembre 2019 à 19 heures** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-DEUXIÈME jour du mois d'AOÛT deux mille dix-neuf.**



---

Directeur général et secrétaire-trésorier  
M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, MBA